

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE**

délibération :
2015_40_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L' an deux mille quinze , le lundi 16 novembre à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, L e Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Novembre 2015

Présents : Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur LEGEAY Nicolas, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur BERGER Xavier, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame GUILLOU Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur LIOT Gérard

Absent(s) : Madame BERTHEBAUD Anne

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Objet : Signature de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au fonds départemental d'aides aux communes pour le programme 2014

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative au FDAC - programme 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le FDAC - programme 2014;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour le FDAC 2014 avec la Communauté de Communes de la Boixe.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 16/11/2015, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Gérard LIOT